

Résolution

sur Les Femmes et le mouvement coopératif dans la Francophonie

Ottawa (Canada) | 4 - 8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

Se **RÉFÉRANT** au rapport sur les « Femmes et le mouvement coopératif dans la Francophonie » présenté par madame Anne-Marie Day, députée et rapporteure de la Section canadienne auprès du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie;

RAPPELANT l'Année internationale des coopératives en 2012, événement important qui offrait l'occasion de sensibiliser les populations au mouvement coopératif, de favoriser la croissance des coopératives et d'encourager les gouvernements à contribuer au développement des coopératives;

SACHANT que les coopératives financières permettent aux habitants les plus pauvres, souvent les femmes, des régions rurales mal desservies par les banques et autres institutions financières traditionnelles, d'avoir accès à l'épargne et au crédit;

RECONNAISSANT que les coopératives financières sont les principaux fournisseurs de microfinancement, que ce microcrédit réduit la pauvreté et contribue à l'autonomisation des femmes ;

TENANT compte du fait que les coopératives dans le secteur agricole permettent aux agricultrices éloignées des centres urbains d'accéder à des marchés (notamment à l'international) auxquels elles n'auraient pas accès individuellement, d'intégrer leurs produits dans les chaînes d'approvisionnement à valeur élevée, d'améliorer leur productivité, d'avoir accès à des réseaux de support mutuel et d'utiliser un pouvoir de négociation de groupe permettant un meilleur accès aux ressources et services;

SOULIGNANT que les coopératives fournissent des emplois et du travail indépendant contribuant à l'autonomisation des populations défavorisées, dont les femmes;

AFFIRMANT que les coopératives ont le potentiel de réduire les inégalités sociales et d'encourager l'inclusion sociale des populations défavorisées, comme les femmes, ainsi que les personnes vivant dans la pauvreté qui sont pour la plupart les femmes;

RAPPELANT qu'il subsiste encore une faible représentation de femmes au sein des coopératives, et que les femmes y sont beaucoup moins représentées dans les instances décisionnelles et les postes de gestion;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur proposition de la Section canadienne, à l'attention du Réseau des femmes parlementaires,

CONCLUT que le mouvement coopératif offre une excellente opportunité d'améliorer la vie des femmes dans les États membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie;

RECOMMANDE aux États membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie de développer des lois cohérentes sur les coopératives afin d'améliorer la confiance de la population envers cette forme d'organisation et de faciliter la création et la gestion d'entreprises coopératives;

PROPOSE aux États membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie de concentrer leurs efforts sur deux aspects de la législation des coopératives : l'identification et l'élimination des lois qui restreignent la capacité des femmes à joindre les coopératives et l'amélioration des lois et politiques nationales encourageant l'offre de microcrédit par les coopératives;

INVITE les États membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à favoriser la collaboration et le soutien mutuel entre les coopératives et les parlementaires en créant une entité parlementaire, comme un caucus multipartite, axée sur le rôle des coopératives dans l'économie du pays;

INCITE les femmes parlementaires des États membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à participer au deuxième [Sommet international des coopératives](#) à Québec du 6 au 9 octobre 2014;

S'ENGAGE par l'intermédiaire du Réseau des femmes parlementaires, à assurer un suivi aux deux ans, à partir de juillet 2016, des législations relatives aux coopératives ainsi que des progrès accomplis dans l'espace francophone concernant la participation effective des femmes à ces dernières.